



FÉDÉRATION CGT

Syndicat CGT-CGTR des Agents de la Mairie de Saint-André

COMMUNIQUE DE PRESSE

Notre syndicat avons à ce jour le 23 janvier 2025 déposer un préavis de grève à la Mairie de Saint-André **du 4 février au 28 février 2025** concernant les dégradations des conditions de travail, qui se sont amplifiés avec récemment l'arrivée d'une cadre de santé.

Nous déplorons le manque de communication avec celle-ci, plusieurs points seront abordés lors de ce débrayage :

- L'affectation d'une personne compétente à la gestion du planning
- Conservation des 11 RF (repos férié)
- Un planning de 12h pour l'équipe soignante
- Augmentation de l'effectif soignant de l'équipe de jour, de l'équipe de nuit et de l'équipe polyvalente
- Amélioration des conditions de travail (matériels etc...)
- Revalorisation de l'indemnité de nuit, dimanche et jour férié pour l'ensemble des agents
- Respect des droits syndicaux
- Respect des droits de l'agent de prévention
- Confidentialité des informations personnelles et sensible des agents
- Affichage du planning 15 jours avant le début du mois, si modification, l'accord de l'agent sera nécessaire

Nous attendons un rendez-vous pour en discuter avec le Président du CCAS et ses administratifs pour avoir des réponses concrètes.

Un service minimum sera réalisé sur chaque village pendant toute la durée du mouvement.

Monsieur Jean Marie MALBROUCK
Le Secrétaire Général
Syndicat CGT-CGTR
Mairie de Saint André

Pour toute communication, veuillez prendre contact avec Mme DORESSAMY Laetissia (Secrétaire Générale Adjointe) au : 0692 80/11/74